

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Annabelle Pando

TUP : le Conseil d'État pose des limites à l'application de la jurisprudence Quemener

DOCTRINE

Page 7

■ Professions

Erick Tamion

Les compétences du juge de l'expropriation

CULTURE

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

André Chénier l'oublié

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

TUP : le Conseil d'État pose des limites à l'application de la jurisprudence Quemener ^{120u6}

Annabelle PANDO

Le juge administratif précise les conditions d'application de l'arrêt *Quemener* du Conseil d'État dans le cadre d'une confusion de patrimoine.

Il paraissait établi que l'acquéreur d'une société translucide à prépondérance immobilière peut réévaluer sans impact fiscal les actifs immobiliers sous-jacents en procédant à la dissolution sans liquidation de la société peu de temps après son acquisition. La neutralité fiscale de cette opération était opérée grâce à l'application de la jurisprudence *Quemener*. Si le Conseil d'État vient de confirmer que la jurisprudence *Quemener* peut bien s'appliquer à une transmission universelle de patrimoine portant sur des sociétés civiles immobilières ayant préalablement procédé à la réévaluation de leurs actifs, il a apporté une nuance de taille à cette règle en précisant qu'elle ne doit s'appliquer que dans le but d'éviter une double imposition effective pour la société qui réalise la dissolution.

■ Calcul de la plus-value dans le cadre de la TUP

En l'espèce, le juge administratif s'est prononcé dans le cadre de la cession

par une société luxembourgeoise à une société anonyme française du même groupe de titres de sociétés anonymes luxembourgeoises détenant exclusivement des titres de SCI françaises constituées d'actifs immobiliers en France. Par un acte du 28 mars 2006, la société anonyme de droit luxembourgeois Lupa SA a cédé à la société Lupa Patrimoine France la totalité des titres de sept sociétés anonymes de droit luxembourgeois, dont les actifs étaient eux-mêmes constitués par les titres de sept sociétés civiles immobilières françaises détenant chacune un immeuble en France. Consécutivement à cette opération de cession au bénéfice de la société Lupa Patrimoine France, cette dernière a décidé la dissolution sans liquidation des sept sociétés de droit luxembourgeois le 29 mars 2006, puis la dissolution sans liquidation des sept SCI françaises le 31 mars suivant, celles-ci ayant procédé la veille à la réévaluation libre de leurs actifs.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34